



Note de service

DESTINATAIRES : Tous les médecins et nutritionnistes de l'Hôpital Anna-Laberge et de l'Hôpital du Suroît

EXPÉDITEUR : Département de pharmacie

DATE : 2024-01-31

OBJET : **Nouveauté : nutrition parentérale périphérique**
Rappel concernant la nutrition parentérale totale par voie centrale

Le département de pharmacie tient à vous informer de la disponibilité d'une nouvelle option thérapeutique à l'Hôpital Anna-Laberge et à l'Hôpital du Suroît, soit la nutrition parentérale périphérique, et ce, à partir du 5 février 2024. Le sac de nutrition parentérale périphérique est de type 3 dans 1 et contient des acides aminés, du dextrose, des lipides et des électrolytes, le tout, dans un format uniformisé et standardisé.

Une attention particulière doit être portée afin de distinguer la nutrition parentérale périphérique, qui s'administre par voie périphérique ou centrale, de la nutrition parentérale totale par voie centrale qui demeure toujours une option thérapeutique et qui s'administre uniquement par voie centrale. De plus, la nutrition parentérale périphérique s'administre pour une courte durée, préférablement 4 à 7 jours, jusqu'à un maximum de 10 jours.

À noter que puisque les sacs de nutrition parentérale périphérique sont uniformisés, standardisés et que l'ajout d'aucun additif n'est autorisé, une prescription de nutrition parentérale périphérique peut être initiée à tout moment de la journée sur les heures ouvrables de la pharmacie. Une prescription de nutrition parentérale périphérique doit toujours être effectuée via l'ordonnance individuelle pré-imprimée (OIP-960).

Il est important de préciser qu'une nutrition parentérale, qu'elle soit par voie périphérique ou totale par voie centrale, n'est jamais considérée comme une urgence. À titre de rappel, l'heure de tombée pour la réception d'une ordonnance d'initiation ou de modification d'une nutrition parentérale totale par voie centrale est à midi afin de permettre le traitement de l'ordonnance et la préparation pour le service prévu en après-midi.

Il est aussi important de mentionner que puisque la nutrition parentérale périphérique est plus simple d'utilisation, sans modification possible des constituants, il n'y aura pas de prise en charge ou de suivi systématique par les pharmaciens. Le suivi devra être effectué par l'équipe traitante. Néanmoins, les pharmaciens effectueront une vigie lors des premières semaines de déploiement et resteront toujours disponibles au besoin. La prise en charge demeure inchangée pour les patients sous nutrition parentérale totale par voie centrale.

Une note complémentaire de la DSIEU suivra.

Merci de votre habituelle collaboration.

Maxime Doré, pharmacien, chef-adjoint aux soins pharmaceutiques

Sac de nutrition parentérale périphérique (3 dans 1)

